

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_62
id. 6519

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), Mme DELBREIL (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme DUCASSE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE -
PROGRAMME QUALITÉ FIBRE OPTIQUE**

Dès les années 2000, la problématique de l'aménagement numérique de son territoire (plan de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile en 2003, schéma départemental des télécommunications en 2004, lancement de l'appel à projet « Midi-Pyrénées Numérique » (réseaux hertziens) en 2006, boucles locales optiques en 2008 et 2010, schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) en 2011), a été captée par le Département. Il a ainsi souhaité jouer un rôle moteur dans la transformation numérique du Tarn-et-Garonne.

En 2014, il impulse la constitution du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » (créé par arrêté préfectoral en 2016) en y associant 9 communautés de communes (soit 191 communes), afin de doter le territoire de la structure de mutualisation et de cohésion départementale indispensable pour mettre en œuvre le programme imaginé à travers le SDAN.

Dès lors, et après la réalisation de 79 opérations de montée en débit de l'ADSL, entre 2017 et 2019, permettant l'accès à un service ADSL de qualité pour près de 18 000 foyers jusque-là pénalisés, Tarn-et-Garonne numérique a engagé, en 2019, un programme visant la desserte en fibre optique de l'intégralité des foyers, entreprises et sites publics des territoires de ses membres (112 000 prises à équiper).

Le contrat de délégation de service public conclu avec l'aménageur « Altitude Infrastructure » (Octogone Fibre) vise l'objectif de la fibre optique pour tous, avec la construction du réseau sous 4 ans et son exploitation sur 30 ans.

Il est rappelé l'investissement du programme fibre optique, évalué à 244 millions d'euros sur la période inclut une part publique à hauteur de 21,7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 12,5 millions d'euros consentis sur le programme de montée en débit de l'ADSL 2017-2019 et 2,13 millions d'euros au titre des études et d'une participation supplémentaire au raccordement des abonnés, soit au total pour les deux programmes 36,33 millions d'euros.

Pour mémoire, la participation du Département sur ces programmes d'investissement s'élève à 4,84 millions d'euros soit 13,3 % de la part publique.

Lors de la séance de l'Assemblée départementale du 14 février 2022 (budget primitif), il a été indiqué la bonne dynamique du réseau fibre optique. Il vise la desserte de 100 % des foyers, sites publics et entreprises de notre zone d'intervention, soit environ 112 000 prises, et atteint à ce jour plus de 80 000 prises commercialisées, soit plus de 71 % de l'objectif.

La complétude qui marquera l'achèvement du premier établissement de ce réseau est prévue à la mi-2023 (soit, si le calendrier est tenu, avec un an et demi d'avance sur l'objectif national de 2025).

Si la cible de l'accès pour tous au service fibre dans un délai rapide, qui a dicté la conduite de ce programme, devrait donc être atteint et positionner la zone d'initiative publique départementale parmi les premiers territoires 100 % fibre métropolitains, les exigences du Département en matière de qualité de ce réseau, qui se substituera au cuivre dans les prochaines années, n'ont pas accompagné cette bonne dynamique.

Il a déjà été évoqué que l'ambition du Département d'un accès pour tous au service ne peut plus être décorrélée d'une approche de pérennité patrimoniale dans un contexte d'infrastructures aériennes vétustes.

Comme annoncé lors du budget primitif 2022, après avoir sécurisé le calendrier, un plan pour la qualité des réseaux fibre optique a été édicté.

Il comporte plusieurs axes :

- **L'amélioration de la concertation et de l'association des élus locaux** dans les process de construction en cours sur laquelle il a été apporté de nombreux correctifs depuis l'automne dernier,
- **L'amélioration de l'élagage le long des artères** qui est soumis à des règles strictes mais mal opérantes et au sujet duquel une charte visant à en renforcer l'efficacité, cibler et faciliter les interventions sera prochainement signée par Tarn-et-Garonne Numérique, l'association des maires (AMF82) et Orange, et proposée à chacune de nos intercommunalités du territoire.
- **L'accélération de la fin du service cuivre** qui induit la déconstruction du réseau et l'effacement de près de 20 % des 180 000 appuis télécoms qui jalonnent le département et qui ne sont pas utilisés par le réseau fibre optique. A ce sujet un objectif national pour la fin du cuivre a été fixé à 2030. Compte tenu de la dynamique du réseau départemental, il a d'ores et déjà été pris date auprès d'Orange pour figurer parmi les premiers territoires à bénéficier du démantèlement du cuivre dans les toutes prochaines années. Outre la complétude du réseau fibre optique (mi-2023), indispensable pour proposer cette alternative à tous, il faudra imaginer ensemble, avec le concours des élus et des acteurs locaux, les modalités qui permettront au Département d'accompagner les personnes les plus éloignées du numérique à opérer leur transition vers cette technologie. Un objectif à 2025, ou 2026, est à l'étude pour initier le processus d'extinction du service cuivre en Tarn-et-Garonne.

- L'enfouissement ciblé des réseaux aériens selon 3 possibilités :

1) À la demande des collectivités locales, selon des modalités de financement et de répartition qui ne sont pas déterminées à ce jour,

2) Selon un programme annuel d'enfouissement à l'initiative de Tarn-et-Garonne Numérique et sur des critères objectifs, avec un financement qui n'est pas défini à date,

3) Suivant les opportunités de travaux mutualisés et coordonnés avec les gestionnaires de réseaux et de voirie qui interviennent sur le territoire. Cette modalité d'intervention est la plus économique puisqu'elle permet notamment de mutualiser une partie des coûts de génie civil. Tarn-et-Garonne numérique y alloue annuellement un budget de 150 000 €.

S'agissant de l'enfouissement ciblé des artères fibre optique aériennes (environ 5 000 km à ce jour), il est proposé d'acter, dès aujourd'hui, une politique dédiée aux travaux mutualisés et coordonnés avec les gestionnaires réseaux ou voirie qui sera portée par Tarn-et-Garonne numérique.

Ce dispositif prévoit la mise en place d'un système d'échange d'informations sur les programmes avec chaque acteur concerné (parmi lesquels les syndicats des eaux, les syndicats d'irrigation, le syndicat départemental d'énergie du Tarn-et-Garonne, le Département, les intercommunalités et les communes) afin de recenser les travaux projetés. Une plateforme cartographique simplifiée permettra notamment la mise en commun de l'information.

Les services de Tarn-et-Garonne numérique assureront la veille régulière du dispositif afin d'identifier chaque opportunité d'enfouissement du réseau fibre en mutualisation de travaux.

Chaque projet identifié sera soumis à l'intercommunalité ou à la commune membre de Tarn-et-Garonne numérique correspondante, afin qu'elle se positionne sur la base d'un premier estimatif.

Dès lors, il appartiendra à l'intercommunalité (ou la commune membre) concernée de valider l'intervention du syndicat qui établira une convention de financement avec cette dernière, ainsi que les devis correspondants, et la convention (ou la convention de mandat) avec le gestionnaire concerné.

Pour lancer cette nouvelle politique, il est proposé d'acter le plan de financement et la clé de répartition comme suit :

Financeurs	Parts de financement	Montants 2022
Département	40 %	300 000 €
Établissement public de coopération intercommunale/ commune membre	40 %	300 000 €
Tarn-et-Garonne numérique	20 %	150 000 €
Total	100 %	750 000 €

À noter :

Les coûts de maîtrise d'œuvre et de « recâblage » induits par chaque opération (soit environ 20 % du coût global) seront à la charge exclusive du délégataire « Octogone Fibre » qui assurera, par ailleurs, l'exploitation et la maintenance des ouvrages qui lui seront alors remis en affermage.

La mise en œuvre de cette politique sera réalisée au fil des projets retenus par les intercommunalités jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle.

Le comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique (composé du Département de Tarn-et-Garonne et 9 établissements publics de coopération intercommunale) qui assurera le suivi régulier du dispositif, veillera à une répartition territoriale équitable de l'enveloppe.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement, innovation, numérique, ruralité,
contractualisation,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la mise en œuvre du programme qualité du réseau fibre optique dont le déploiement est confié au Syndicat mixte Tarn-et-Garonne numérique d'un montant total de 750 000 € pour 2022, ainsi que la clef de répartition de son financement qui prévoit : 40 % Département, 40 % établissements publics de coopération intercommunale ou communes membres et 20 % Tarn-et-Garonne Numérique ;
- Dit que la subvention départementale sera contractualisée à chaque opération dans le respect de la clef de répartition ainsi définie pour la mise en oeuvre du présent programme ;
- Inscrit une autorisation de programme sur la ligne budgétaire Enveloppe : P027 E16, Opération : P027 O002, Natana : 3527-204143/91/204 étant précisé que les crédits de paiement nécessaires seront mobilisés au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL